

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-737 modifiant le plan d'urbanisme n° 01-431**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2023-737 modifiant le plan d'urbanisme n° 01-431 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- Le secteur concerné se situe approximativement dans la partie sud-ouest du territoire, à la limite avec la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et entre le chemin Hovey et le lac Massawippi.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme, afin :

- D'agrandir l'affectation résidentielle-touristique à même une partie de l'affectation résidentielle;
- D'ajouter la présence d'établissement touristique dans la description de l'affectation résidentielle-touristique;
- De réaliser une correction technique à la délimitation de l'affectation résidentielle-touristique avec la limite municipale.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **24 avril 2023, à 15 h 30**, au centre communautaire du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 4 AVRIL 2023.

---

Bruno Bélisle, Directeur général adjoint